



**Est  
Ensemble  
Grand Paris**

**RÈGLEMENT**

-

**APPEL A PROJETS**

**« TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET »**

**RELATIF À LA MISE EN PLACE DE PROJETS ET D' ACTIONS DE  
SENSIBILISATION POUR LA PRÉVENTION, LE TRI DES DÉCHETS ET À  
LA PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS :**

**Lundi 19 juillet 2021 à 12h**

## INTRODUCTION

L'Établissement Public Territorial Est Ensemble regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants. Est Ensemble dispose de la compétence prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés et délègue la compétence traitement au SYCTOM.

Depuis 2012, Est Ensemble met en œuvre des actions de prévention des déchets qui s'inscrivent dans les textes législatifs successifs : Lois Grenelle 2 (2009), Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV - 2015), Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC - 2020).

Est Ensemble a été lauréat en 2015 de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » de l'ADEME avec d'autres territoires du SYCTOM. À ce titre, la Collectivité s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME présentant plusieurs ambitions : réduire les déchets et économiser la ressource, réduire l'impact des déchets sur l'environnement en travaillant auprès des habitants et des acteurs économiques. Parallèlement, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) voté en 2012 a été renouvelé début 2019 pour une durée de 5 ans.

En 2020, Est Ensemble constate que malgré les efforts, la production de déchets ménagers et assimilés augmente : + 8% entre 2012 et 2019. Le nouveau plan Zéro Déchet qui sera voté en 2021 a notamment pour objectifs de réduire en 5 ans la production de déchets de -20%, d'améliorer la propreté de l'espace public et de changer les comportements en créant un choc pédagogique auprès des habitants et professionnels du territoire.

**Par cet appel à projets, Est Ensemble souhaite encourager des initiatives s'inscrivant dans les nouveaux objectifs en permettant de réduire significativement le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) sur le territoire et créer un changement des comportements auprès du grand public et des professionnels. Les projets doivent proposer des indicateurs précis et quantifiables permettant d'atteindre ces objectifs.**

### 1. ATTENDUS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets se décline en 5 axes, dont 3 orientés vers le grand public et 2 orientés vers le public jeune. Les candidats doivent impérativement inscrire leur projet dans un seul axe. Un même candidat peut proposer plusieurs projets au sein de différents axes.

En cas de directives liées à la crise sanitaire, les candidats devront dans le cadre de leur dossier de candidature proposer une solution alternative permettant l'atteinte de tout ou partie des objectifs. Le solde de la subvention allouée sera conditionné à l'atteinte des objectifs.

#### 1.1 Projets à destination du grand public

##### Axe 1 : Projets visant la sensibilisation et le développement de nouveaux outils

**Attendus :** Est Ensemble, les villes et équipements publics sont en attentes de projets innovants pour le territoire qui s'inscrivent dans leurs objectifs de réduction des déchets et d'amélioration de la propreté de l'espace public. En croisant les attentes des acteurs publics et les idées des acteurs de l'ESS, les candidats pourront proposer des projets expérimentaux sur le territoire.

Pourront être par exemple éligibles des projets types marchés « zéro déchet », « défi et challenge », « campagne de sensibilisation thématique et ciblée », « développement d'un circuit d'économie circulaire à l'échelle d'un quartier », « système de consigne », ...

**Durée** : projet sur 1 an ou 2 ans

**Thématique** : gaspillage alimentaire, éco-consommation, réemploi, propreté, tri

**Public cible** : grand public ou professionnels.

**Par qui** : Les projets doivent être portés par un ou plusieurs acteurs de l'ESS. Il est possible en amont de la candidature de consulter les villes ou équipements publics (maison de quartier, bibliothèque, équipement sportifs...) qui pourraient bénéficier du projet. Le projet s'inscrit alors dans un projet plus global de la ville ou de l'équipement<sup>1</sup>. Cette condition n'est toutefois pas obligatoire.

**Attention** : Ne sont pas éligibles, les animations ponctuelles proposées par des associations et non incluses au préalable dans un projet ou une programmation institutionnelle.

### Axe 2 : Renforcer l'accès au réemploi

**Attendus** : De nombreuses associations de réemploi sont installées sur le territoire d'Est Ensemble et permettent déjà d'offrir aux habitants des solutions de réemploi. Cependant, le taux de motorisation de la population du territoire était en 2015 de 54,3% rendant parfois difficile l'apport volontaire aux associations. En parallèle, l'apport en déchèterie d'objets encore réutilisables est élevé.

Les projets proposés répondront à minima aux objectifs suivants :

- Réaliser des opérations performantes de réemploi et réutilisation en proposant des actions multi ou mono flux (par exemple collecte préservante sur les D3E, encombrants ...)
- Renforcer l'offre de réemploi ou de réparation de proximité (en pied d'immeuble notamment) en proposant des services innovants.
- Sensibiliser et faire connaître les offres existantes à destination du grand public ou des professionnels pour améliorer les performances de réemploi et lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants
- Permettre d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre sur le tonnage collecté

**Durée** : projet sur 2 ans

**Thématique** : réemploi, réutilisation, réparation

**Public cible** : grand public.

**Par qui** : Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Ils peuvent être soutenus ou accompagnés par des bailleurs ou autres organismes similaires.

### Axe 3 : Participer à la relance de la collecte sélective et améliorer sa performance

**Attendus** : Dans le cadre du plan zéro déchet, Est Ensemble souhaite relancer la collecte sélective en équipant des logements collectifs dépourvus de bacs de tri afin d'améliorer les performances de tri sur les emballages et le verre. Est Ensemble cible environ 200 copropriétés ou bailleurs sur tout le territoire en habitat collectif de taille moyenne (20-50 logements) et grande (+ de 50 logements). Au-delà de la dotation en bacs, un vaste travail de sensibilisation reste à mener auprès des habitants. Les candidats peuvent proposer des projets visant à accompagner ce dispositif.

---

<sup>1</sup> Les éléments seront précisés dans le dossier de candidature. Pour une demande de renseignement sur le territoire, [prevention.dechets@est-ensemble.fr](mailto:prevention.dechets@est-ensemble.fr)

Les projets proposés doivent à minima :

- Pouvoir se déployer en pied d'immeuble sur plusieurs sites
- Mobiliser le tissu local (associations de quartier, équipements publics de proximité),
- S'adresser à des publics variés
- Inclure les bailleurs, syndics, gardiens d'immeuble ou équipes d'entretien
- Être originaux et innovants pour mobiliser le public de façon ludique (défi sur le tri, valorisation in situ, etc.)
- Évaluer l'impact des actions mises en œuvre sur les tonnages réellement collectés et proposer un seuil minimum de personne sensibilisée par action
- S'inscrire dans la durée suivant les nécessités identifiées et se traduire par une présence récurrente sur site

Du matériel de communication sera en partie fourni par Est Ensemble (mémo tri, affiche sur les consignes de tri ...), mais les candidats pourront proposer des outils pédagogiques attractifs et innovants.

Compte tenu du faible taux de tri sur l'ensemble du territoire, les projets pourront éventuellement s'étendre sur un territoire plus large que la cible principale des foyers nouvellement dotés.

**Durée :** Projet sur 1 an, sur la sensibilisation au tri du grand public en pied d'immeuble.

**Thématique :** tri, recyclage.

**Public cible :** grand public. Les territoires d'implantation des projets seront sélectionnés en concertation avec Est Ensemble avec le ou les lauréats. Ne pas cibler les territoire en amont.

**Par qui :** Les candidatures peuvent être en groupement (plusieurs structures de l'ESS) ou en candidat individuel.

## 1.2. Projets à destination du public jeune et des scolaires

Le territoire d'Est Ensemble compte plus de 200 établissements scolaires maternels et élémentaires. L'objectif pour Est Ensemble est de sensibiliser l'ensemble des élèves d'une même classe d'âge par des animations tout en proposant des accompagnements sur le long terme afin de coconstruire des projets adaptés à chaque établissement.

### Axe 4 : Accompagnement des établissements scolaires et accueils de loisirs aux changements de comportements

**Attendus :** Des accompagnements sur le long terme visant à coconstruire avec les établissements scolaires des projets de prévention des déchets adaptés à l'établissement.

Les projets proposés doivent à minima :

- Faire un diagnostic de l'établissement avec des indicateurs de pesées
- Proposer une méthodologie de co-construction auprès de l'ensemble des parties prenantes : écodélégués, élèves, enseignants, personnel municipal, cuisine centrale ou prestataire.
- Proposer des outils pédagogiques adaptés aux publics et fournir le matériel d'animation
- Faire un bilan final du projet : résultats obtenus (tonnages réduits), nombre de personnes sensibilisées, actions réalisées, évaluation du projet, pistes d'amélioration, difficultés rencontrées...), feuille de route pour la suite.
- Inclure le suivi de l'établissement l'année suivante

- Proposer des moyens de fédérer les établissements engagés dans ces accompagnements (par exemple des rencontres interétablissements, etc.).

Concernant plus spécifiquement les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans le cadre d'une expérimentation du SYCTOM, Est Ensemble met en place la collecte des déchets alimentaires auprès des services de restaurations scolaires. Au-delà de la collecte, l'objectif est d'accompagner ces établissements volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et plus généralement la prévention des déchets.

Le candidat est libre de proposer les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction des déchets (activité en classe, projet d'école, sortie scolaire...).

Afin de répondre aux nécessités de l'éducation nationale, les interventions en classe devront être coconstruites avec les enseignants et le personnel périscolaire participant et devront s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires de cycle 2 et 3. Ils pourront également permettre à l'enseignant de faire le lien avec des matières fondamentales telles que les mathématiques et le français. Les intervenants, lorsqu'ils sont face aux élèves, se doivent de respecter la neutralité politique et religieuse inhérente au cadre scolaire, notamment en respectant le cadre de la laïcité à l'école.

**Durée** : projet sur 2 ans : la convention de 2 ans englobe la phase de diagnostic, de mise en place des actions et de suivi visant l'autonomisation des établissements. Le candidat présentera un calendrier d'organisation du projet et de ses différentes phases réparties par année. Ce calendrier ne sera pas forcément calé sur le calendrier de l'année scolaire, et devra s'adapter aux contraintes du calendrier de l'appel à projets (démarrage en décembre 2021). Les projets pourront se dérouler pendant les classes, les heures méridiennes et/ou pendant l'accueil de loisirs, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

**Thématique** : gaspillage alimentaire en priorité, au tri des déchets, à la sensibilisation au compostage et à la prévention en complémentarité

**Public cible** : élèves scolarisés en cycle 2 et 3 ou inscrits en établissement scolaire ou en accueil de loisirs.

**Par qui** : Les candidats se présentent seuls ou en groupement. Les établissements ne sont pas fléchés préalablement et devront faire l'objet d'une concertation avec Est Ensemble, les villes et l'académie.

#### Axe 5 : Cycle d'animations en écoles ou accueils de loisirs.

**Attendus** : Les candidats proposeront des actions innovantes de sensibilisation et des animations, ateliers, jeux, défis ou intervention artistiques ludiques. Ces actions devront être adaptées à l'âge des publics ciblés et permettre aux enseignants et/ou aux encadrants de travailler la thématique tout au long de l'année scolaire ou au cours de la période d'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires). Les projets pourront comporter plusieurs séances d'animation ponctuelle à échéances régulières permettant de sensibiliser les enfants et les faire progresser dans les notions.

**Durée** : projet sur 1 an, adapté au calendrier scolaire et aux contraintes des conventions. Par exemple : de janvier à juin/août 2022 ou septembre 2022 à décembre 2022.

**Thématique** : propreté urbaine, le tri, la consommation responsable, le recyclage ou le réemploi, le gaspillage alimentaire, la sensibilisation au compostage, ...

**Public cible** : élèves scolaires en cycle 1, 2 ou 3 ou fréquentant des accueils de loisirs. Préciser dans la candidature la tranche d'âge ciblée.

**Par qui** : Les candidats se présentent seuls ou en groupement. Les établissements ne sont pas fléchés préalablement.

## 2. RÉPARTITION INDICATIVE

Répartition indicative du budget et des lauréats. En fonction des candidatures, le jury se réserve le droit de modifier le budget par axe et le nombre de lauréats.

	Durée de la convention	Budget par axe à diviser selon le nb de lauréats	Nombre de lauréats envisagés (y compris les groupements)
Axe 1	1 an ou 2 ans	150 000 €	1 à 5
Axe 2	2 ans	140 000 €	1 à 3
Axe 3	1 an	40 000 €	1 à 2
Axe 4	2 ans	140 000 €	1 à 2
Axe 5	1 an	50 000 €	1 à 3
Total AAP 2021		520 000 €	5 à 15

## 3. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### 3.1 Structures éligibles à l'appel à projets

Cet appel à projets s'adresse aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, SCOP, SCIC, mutuelles, fondations et entreprises de l'ESS agréées ESUS) implantées ou ayant un champ d'action en Île-de-France.

Les candidatures peuvent être portées par :

- une unique structure de l'ESS
- un groupement d'association ou d'entreprise de l'ESS

Pour les groupements, un coordinateur est désigné et chaque membre précise dans sa candidature son rôle, le montant de la subvention demandée et fournit les documents administratifs qui lui sont propres.

### 3.2 Modalités financières

Les subventions sont octroyées uniquement pour des dépenses de fonctionnement imputables exclusivement à la réalisation du projet.

Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur de projet sont exclues des dépenses éligibles. Les dépenses d'investissement sont également exclues.

Est Ensemble ne met pas de local ni de matériel à disposition.

Les projets doivent être cofinancés ou comporter une part de fonds propres qui ne doit cependant pas remettre en cause la gratuité des actions proposées au public. Le montant global de la

subvention accordée par Est Ensemble dans le cadre d'un projet sera au maximum de 80 % du montant des dépenses éligibles.

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention octroyée par Est Ensemble. La convention devra être notifiée préalablement au versement du premier acompte. Les lauréats recevront un acompte de la subvention au moment de la notification. Le solde de la subvention fera l'objet d'un bilan qualitatif et financier. Le bilan financier devra être transmis à Est Ensemble dans un délai maximum de 6 mois, à compter de la fin de l'opération.

### 3.3 Calendrier de réalisation des projets

Les projets ne doivent pas encore avoir commencé. Pour les projets qui s'inscrivent dans la continuité d'initiatives déjà en cours sur le territoire, les candidats doivent démontrer que les actions proposées permettent de renforcer, redynamiser, compléter ou développer les actions déjà réalisées.

Les conventions seront établies en décembre 2021, les projets pourront être mis en œuvre à partir de janvier 2022.

Pour une subvention d'un an, le projet devra être finalisé pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

Pour une subvention pluriannuelle de 2 ans, le projet devra être finalisé pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

La période d'éligibilité des dépenses débute à la date limite de remise des dossiers de candidatures et se termine à la date de fin du projet (31 déc. 2022 ou 2023)

### 3.4 Critère de sélection des projets

À l'expiration du délai de réception des dossiers, Est Ensemble procédera à l'étude des candidatures, selon les critères définis ci-après :

- Pertinence du projet au regard des attendus de l'axe dans lequel il s'inscrit
- Quantité de déchets évités ou triés par les habitants et les entreprises grâce à ces projets
- Pertinence des projets au regard de l'impact sur le changement de comportements permettant de réduire ou d'améliorer la valorisation des déchets
- Caractère innovant des projets présentés
- Public visé (type, nombre...)
- Qualification des animateurs et intervenants
- Adéquation des moyens humains et matériels avec le projet décrit
- Expérience de l'association ou des structures de l'ESS et compréhension des enjeux du territoire
- Montant de la subvention demandée, cohérence du budget

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile pour l'instruction des dossiers. Des auditions des candidats pourront être organisées dans le cadre de la sélection.

#### 4. DOSSIER À REMETTRE

Le dossier à renseigner par le candidat figure en annexe de ce document et comporte une partie « administrative » une partie « projet ».

Le dossier à compléter est disponible en format dématérialisé pour pouvoir être complété informatiquement.

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande de subvention dûment remplis. Ce formulaire comporte :
  - Une partie administrative à remplir pour chaque membre du groupement (pour les points 1 à 5)
  - Des parties projet (6 et 7) à remplir pour chaque projet de manière collective en cas de groupement. Si un candidat souhaite déposer plusieurs projets, les parties 6 et 7 seront à remplir plusieurs fois.
  - Une attestation sur l'honneur (8) de régularité de la situation au regard des obligations fiscale et sociale, de l'État et d'Est Ensemble (signée par le ou la représentant(e) de la structure) à remplir pour chaque membre du groupement
- Les statuts actualisés de la structure
- S'il y a lieu, le pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur (délégation de signature)
- Si le candidat a recours à des prestataires extérieurs, les devis relatifs aux différents postes de projets (dépenses de fonctionnement externalisées)
- Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices disponibles<sup>2</sup>
- Les rapports d'activité des 3 derniers exercices disponibles
- Pour les entreprises* : un extrait de K bis de moins de 6 mois ou l'inscription au registre concerné
- Le relevé d'identité bancaire

**La date limite de réception des dossiers : 19.07.2021 à 12h.**

Le dossier dûment complété est à envoyer :

Par mail à [prevention.dechets@est-ensemble.fr](mailto:prevention.dechets@est-ensemble.fr)

Ou par courrier à l'adresse suivante :

**Est Ensemble**  
**Direction Prévention et Valorisation des Déchets**  
**Pôle prévention et sensibilisation**  
**100 avenue Gaston Roussel**  
**93 232 ROMAINVILLE CEDEX**

*Il est inutile de doubler l'envoi par mail par un envoi courrier.*

<sup>2</sup> Pour les structures récentes (moins de 3 ans) et dans le cas où il n'y a pas encore de rapport d'activité, renforcer la partie présentation de la structure et des compétences des porteurs de projets. Précisez le contexte d'émergence de la structure et les premiers projets entrepris.



**Pour toute question, les candidats peuvent contacter l'équipe prévention des déchets :**  
[prevention.dechets@est-ensemble.fr](mailto:prevention.dechets@est-ensemble.fr)

Après la date limite de réception des dossiers, Est Ensemble se réserve la possibilité de prendre contact avec la structure pour compléter le dossier. Des compléments ou modifications de candidatures pourront être apportés par les candidats pendant la phase d'instruction et avant les jurys.